

APPEL D'OFFRES PRIVE SYSTEME D'INFORMATION – TELEPHONIE - COPIEURS 2026-2030

Contacts :

Fédération Sportive et Culturelle de France
22 Rue Oberkampf 75011 PARIS

☎ 01 43 38 50 57

Valérie Belsito
Responsable du pôle Juridique, Administratif, Financier et Vie Associative
valerie.belsito@fscf.asso.fr

☎ 01 43 38 89 96

Tony Hersard
Chargé des Services Généraux
tony.hersard@fscf.asso.fr

☎ 01 43 38 65 71



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

SOMMAIRE

01/ PREAMBULE	P. 3
02/ PRESENTATION DE LA FSCF	P. 4
03/ DESCRIPTION DU PROJET	P. 7
04/ CAHIER DES CHARGES LOT 1	P. 10
Lot 1 – 1 Infogérance Partielle	
Lot 1 – 2 Infogérance Totale	
05/ CAHIER DES CHARGES LOT 2	P. 14
06/ CAHIER DES CHARGES LOT 3	P. 16
07/ CAHIER DES CHARGES LOT 4	P. 19
08/ DATES CLES	P. 20

PREAMBULE

Dans le cadre de l'évolution de son organisation et de la modernisation de ses outils numériques et de communication, la Fédération sportive et culturelle de France souhaite procéder à un appel d'offres privé pour l'ensemble des contrats du système d'information, des copieurs et solutions d'impression et de téléphonie.

Cet appel d'offres privé a pour objectif de rationaliser les services, garantir la performance et la disponibilité des infrastructures et maîtriser les coûts tout en s'appuyant sur des solutions évolutives, sécurisées et adaptées aux besoins opérationnels de la Fédération.

Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche de continuité et d'anticipation des échéances contractuelles existantes.

Le ou les prestataires devront s'attacher à être capable d'assurer une continuité de service et viser une optimisation de celui-ci.

L'appel d'offres est divisé en plusieurs lots qui pourront être liés entre eux partiellement ou totalement au choix des candidats.

Le présent appel d'offres privé est régi par les seules règles définies dans le présent document de consultation.

Les informations communiquées dans le cadre du présent appel d'offres privé seront traitées dans la plus grande discrétion et ne seront utilisées que pour l'évaluation des candidatures et des offres.

La Fédération sportive et culturelle de France se réserve le droit d'apporter des compléments et/ou modifications jusqu'au 3 décembre 2025.

PRESENTATION DE LA FSCF

Créée en 1898, la Fédération sportive et culturelle de France, association Loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1932, a pour objectif de développer des activités sportives, artistiques, culturelles et socio-éducatives ainsi que des actions de loisirs pour tous.

Porteuse d'un projet éducatif ancré sur des valeurs humaines, la FSCF contribue à l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions. Elle privilégie une vie associative propice au vivre ensemble et joue à ce titre un rôle majeur dans la création de lien social.

Dans un esprit d'ouverture et de respect, la Fédération sportive et culturelle de France accueille tous les publics, chacun selon son niveau, son âge et ses aptitudes. Soucieuse de développer l'autonomie et la prise de responsabilité des personnes dans toutes les étapes de leur vie de pratiquant mais également de citoyen responsable, la fédération offre à ses adhérents des perspectives pour l'avenir.

Son souci de la personne humaine et son éthique la conduisent notamment à la création de la licence nominative en 1907, du sport féminin en 1919, de l'assurance sportive en 1923 et du contrôle médical obligatoire en 1930.

La Fédération sportive et culturelle de France est la seule fédération en France à détenir à la fois l'agrément d'association sportive, l'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire et l'habilitation nationale à délivrer le BAFA et le BAFD.

Elle est présidée depuis 2012 par Monsieur Christian BABONNEAU et regroupe au 31 août 2025, 158 271 adhérents dont 78 % de femmes répartis dans 1 376 associations dont 350 sont certifiées FSCF.

Elle est organisée dans 12 régions et 82 départements au sein de comités autonomes et se compose au niveau national d'un comité directeur de 28 membres élus et de 38 commissions statutaires, institutionnelles ou d'activités animées par 250 bénévoles. Les salariés du siège national représentent 28.4 équivalents temps plein et sont accompagnés de 4 conseillers techniques nationaux.

Afin d'illustrer sa capacité à mobiliser et à développer le sport pour tous, la FSCF organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres, toutes placées sous le signe des valeurs qui l'animent, ainsi qu'une multitude de formations à destination de l'ensemble de ses adhérents.

Enfin, la Fédération sportive et culturelle de France est membre actif de nombreuses organisations dont notamment le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), le CNAJEP (Comité pour les relations Nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Education Populaire) et la FICEP (Fédération Internationale Catholique d'Education Physique et sportive).

LES ACTIVITES

La Fédération sportive et culturelle de France propose 120 activités, parmi lesquelles figurent des concepts uniques tel que l'éveil de l'enfant, la Gym Form' ou encore le programme Atout

Form', reflétant les tendances actuelles de la pratique sportive et de loisirs : le sport vecteur de santé et de bien-être.

Au cours de la saison 2024/2025, la fédération a organisé 37 manifestations nationales qui ont regroupées plus de 16 000 participants adhérents, réglementées par plus de 2500 juges, arbitres ou jurés et qui ont mobilisées plus de 3600 bénévoles.

Liste non exhaustive des activités pouvant être pratiquées au sein de nos associations :

Activités sportives :

- | | | |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| ■ Athlétisme | ■ Tir à l'arc | ■ Randonnée |
| ■ Basket | ■ Judo | ■ Ski alpin |
| ■ Badminton | ■ Arts martiaux | ■ Tennis de table |
| ■ Course sur route | ■ Marche nordique | ■ Tir sportif |
| ■ Escalade | ■ Natation | ■ Twirling |
| ■ Gymnastique féminine | ■ Sports de boule | ■ Gym Form' |
| ■ Gymnastique masculine | ■ Football | ■ VTT |

Activités artistiques et culturelles :

- | | | |
|-------------------|------------------|-------------------|
| ■ Danse classique | ■ Théâtre de rue | ■ Peinture |
| ■ Danse de salon | ■ Chant choral | ■ Capoeira |
| ■ Jazz | ■ Musique | ■ Dessin |
| ■ Salsa | ■ Big band | ■ Cirque |
| ■ Théâtre | ■ Percussions | ■ Arts plastiques |

Activités socio-éducatives :

- | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------------------|
| ■ Eveil de l'enfant | ■ Bricolage | ■ Bridge |
| ■ Aide aux devoirs | ■ Couture | ■ Echecs |
| ■ Patchwork | ■ Poker | ■ Cuisine |
| ■ Tarot | ■ Jeux de l'esprit | ■ Informatique |
| ■ Belote | ■ Photographie | ■ Accueil Collectif de Mineurs |

LA FORMATION

La formation est un outil au service du développement des territoires et du bénévolat. La Fédération sportive et culturelle de France forme ainsi tous les acteurs de la vie associative.

En effet, se former permet d'acquérir de nouvelles compétences mises à profit par la suite sur le terrain, de comprendre le fonctionnement de la fédération dans son ensemble, de favoriser la prise d'initiatives et de responsabilités dans les associations et les territoires et de renforcer le sentiment d'appartenance.

Ainsi la FSCF s'attache à former des bénévoles et des salariés désireux d'agir en faveur de l'épanouissement de chacun, de l'accueil de tous et de développement de la vie associative.

Formations fédérales : Ces formations sont destinées aux animateurs, aux formateurs d'activités sportives, socio-culturelles et aux dirigeants. Elles permettent aux stagiaires d'acquérir de solides compétences techniques en matière d'éducation et d'animation de différents publics en tenant compte des spécificités de l'activité encadrée.

- Brevet Animateur fédéral (AF1 – Pratique – UFF – PSC1 – AF2).
- Brevet Animateur expert.
- Rencontres des formateurs par activités.
- Séminaire des formateurs.
- Formation des dirigeants territoriaux et associatifs.
- Formations BAFA-BAFD.
- Formations de juges et arbitres.

Au cours de la saison 2024/2025, la fédération a organisé 265 sessions.

Formations professionnelles : La FSCF propose ces formations dans le domaine du sport, de la culture, de l'éducation et de l'animation, permettant l'insertion et l'évolution professionnelle au titre d'une activité principale ou complémentaire. Ces actions sont organisées par FORMA', Institut de formation et CFA de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

- Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportif » et « technicien des secteurs acrobatique, rythmique et d'expression » (CQP ALS et TSARE).
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport « activités physiques pour tous » (BPJEPS).
- Formation qualifiante santé.
- Formation qualifiante handicap.
- Formation pour les dirigeants associatifs.
- Formation sur la communication digitale.
- Formation sur les violences, harcèlements sexuels et sexistes.

LES FILIALES

La Fédération sportive et culturelle de France est propriétaire de 2 structures commerciales :

- L'EURL FGSPF – Boutique officielle de la fédération.
- La SASU FORMA' – Institut de formation et CFA de la FSCF.

DESCRIPTION DU PROJET

La Fédération sportive et culturelle de France a plusieurs contrats de gestion du système d'information, de copieurs et solutions d'impression et de téléphonie fixe et portable qui arrivent à échéance courant 2026.

Cette consultation a pour but d'établir une relation de confiance sur le long terme avec un ou plusieurs prestataires capables d'accompagner notre stratégie numérique et technologique tout en garantissant performance, réactivité, sécurité et maîtrise des coûts.

L'objectif final est de mettre en place un réel partenariat durable avec un prestataire capable de répondre à nos besoins opérationnels actuels tout en accompagnant la Fédération sportive et culturelle de France sur sa stratégie d'information, de télécommunication et d'impression.

Trois contrats arrivent à échéance en juin 2026 : l'infogérance, gérée par le même prestataire depuis 2006, les copieurs et la téléphonie fixe contractualisés depuis 2021.

Nous ne sommes plus engagés sur la téléphonie portable.

Le présent appel d'offres privé est composé de 4 lots :

1. Infogérance
2. Copieurs et solutions d'impression
3. Téléphonie Fixe
4. Téléphonie portable

La date de prise d'effet des nouveaux contrats pour les 4 lots est le 1^{er} juillet 2026 et ce pour une durée de 4 années et 2 mois soit jusqu'au 31 août 2030.

OUVERTURE ET CONTENU DE L'APPEL D'OFFRES PRIVE

L'appel d'offres privé est ouvert à compter du **20 novembre 2025**.

Il est publié et téléchargeable sur le site internet de la Fédération sportive et culturelle de France (<https://www.fscf.asso.fr/actualites>).

La FSCF se réserve le droit d'adresser, de sa propre initiative, le présent appel d'offres privé à tout opérateur économique qu'elle aura identifié comme pouvant être potentiellement intéressée par cette consultation.

L'appel d'offres privé est constitué de 4 lots, décrit dans le cahier des charges, comprenant :

- Lot 1 : Infogérance :
 - Infogérance totale
 - Infogérance partielle
- Lot 2 : Copieurs et solution d'impression : Copieurs et ImagePress.
- Lot 3 : Téléphonie fixe : Standard téléphonique, Postes fixes et Softphone.
- Lot 4 : Téléphonie mobile : Flotte et téléphones portables.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges pour 1 ou plusieurs lots.

Les candidats peuvent, en plus, proposer une variante dont le coût ne devra pas être supérieur de plus de 2 % à la première offre.

DEPOT DES OFFRES

La date limite du dépôt des offres par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en mains propres contre décharge est fixée au **5 décembre 2025 à 16 h 00** (cachet de la poste faisant foi) au siège de la FSCF – 22 rue Oberkampf – 75011 PARIS.

La FSCF se réserve le droit, en tant que de besoin, de repousser la date limite de réception des offres.

Les candidats sont invités à communiquer leur offre au format papier.

L'offre devra être paraphée par un représentant dûment habilité de chaque candidat qui fournira la garantie de son pouvoir à engager ou représenter l'entreprise qu'il représente.

La durée de validité des offres est de 8 mois à compter de la date limite du dépôt des offres.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Les candidats pourront solliciter la FSCF afin d'obtenir des renseignements complémentaires nécessaires pour établir leur offre. Les demandes écrites seront reçues jusqu'au **30 novembre 2025** sur l'adresse mail : tony.hersard@fscf.asso.fr. L'ensemble des candidats sera destinataire des éléments de réponse.

Dans la mesure où la FSCF estimera l'offre des candidats recevable ou acceptable ou favorable, elle auditionnera les candidats aux fins de présentation de leur offre dans les locaux de la fédération. Chaque candidat supportera les frais afférents à cette audition.

La validation du ou des partenaires sera effective lors du comité directeur du 17 janvier 2026.

CRITERES DE SELECTION

Le ou les candidats retenus par la fédération pendant les quatre années des contrats, sera le candidat le mieux disant suivant les critères suivants non limitatifs (l'ordre d'énonciation ne préjuge en rien de leur importance et de leur prépondérance) :

- Réponses aux attentes et exigences de la fédération.
- Compétences techniques et couverture du périmètre.
- Méthodologie de support et qualité du service.
- Plan de maintenance, supervision et sécurité.
- Organisation et ressources humaines dédiées.
- Plan de transition et reprise de l'existant.
- Rôle d'information, de conseil et veille auprès de la fédération.
- Expérience et références clients comparables.
- Qualité des services proposés, de la relation et de la communication.
- Nombre de lots traités et lien entre eux.
- Capacité d'évolution et d'accompagnement stratégique.
- Conditions financières et rapport qualité/prix.
- Engagements contractuels et garanties.

NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE

Le choix final du ou des prestataires sera communiqué par la Fédération sportive et culturelle de France par écrit aux coordonnées communiquées par le ou les candidats retenus.

Dans l'attente de la rédaction du ou des contrats liants, le ou les candidats retenus et la FSCF seront liés par le présent appel d'offres privé.

Les prestations du candidat ne pourront être modifiées lors de la signature du contrat. Par exception, le contrat pourra être adapté sur certains points après accord des parties.

CONFIDENTIALITE

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer à des tiers, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, toute information et/ou document relatifs à l'appel d'offres privés.

Les candidats seront seuls responsables à l'égard de la FSCF du respect de ses dispositions par leurs collaborateurs, dirigeants ou associés.

La FSCF se réserve à tout moment la possibilité d'écarter un candidat qui n'aurait pas respecté cette obligation.

La FSCF s'engage à tenir confidentielles les offres faites par les candidats.

MODALITES DE COLLABORATION

PERIODE DE GARANTIE

Les contrats seront souscrits pour une durée de quatre années et deux mois ferme, soit du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2030, date de son expiration.

Chaque partie aura la faculté de résilier le contrat à l'échéance annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

MONTANT DES CONTRATS

Les contrats, quel que soit le lot concerné, seront acquittés par la fédération, en douze échéances mensuelles, par prélèvement le 20 de chaque mois et sur présentation d'une facture annuelle, le 1^{er} juillet de chaque année.

La première échéance interviendra le 20 juillet 2026 pour se terminer le 20 août 2030.

REPRISE DES CONTRATS

Le prestataire retenu pour les lots concernés devra être en mesure, dans la mesure du possible, de proposer, à l'échéance de juin 2026, une solution de reprise des contrats de copieurs (produits Canon) et de téléphonie fixe (Avaya).

CAHIER DES CHARGES LOT 1

Infogérance et équipements informatiques

CONTEXTE ACTUEL

- Contrat actuel conclu avec le même prestataire depuis plus de 15 ans pour les niveaux d'intervention 2 et 3 ou en remplacement pour le niveau en cas d'absence ou d'incompétence.
- Salarié, ressource en interne, pour réaliser le niveau 1.
- Serveur physique au siège fédéral acheté et installé fin 2019
 - o DELL T440
 - o Plusieurs VM dont AD/données, logiciels de comptabilité/gestion commerciale/paie, ancienne base de données licenciés, GLPI, VEAM Backup et supervision.
- Firewall et accès VPN acheté et installé en mars 2024 : Fortigate 61F avec licence UTP 5 ans.
- Switches achetés et installés en 2019 : 2 Switch Cisco SG350-52P et 1 Switch Cisco SG220-26P Ethernet Gigabit 10/100/100PoE. 2 VLANs créés : 1 DATA et 1 Voix.
- 8 Bornes WIFI et 1 contrôleur WIFI achetés et installés en 2015 réparties sur le site avec 2 SSID. Modèles Cisco Aironet 1702I.
- NAS Synology acheté et installé en 2019 servant au Backup sur site des VM avec Veam Backup, relié directement au serveur.
- Lien FFTH chez Orange en Pro. Le débit est aux alentours de 500 Mbps en DI et 200 Mbps en Up. Pas de lag mais quelques coupures lors de travaux sur le réseau.
- Modem 4G Huawei B715s acheté et installé en 2024 : le lien doit permettre de prendre le relais du lien FTTH en cas de coupure et doit être assez rapide pour les différents accès (et en IP fixe pour que le lien soit reconnu par le Firewall pour l'accès VPN).
- Boîtes mails : Environ 60 comptes M365 et 400 mutualisés.
- Antivirus : 40 licences WithSecure.
- Pack Office 2021 Pro.
- 35 ordinateurs portables sous Windows 11 Pro.
- 6 ordinateurs fixes sous Windows 11 Pro.
- 3 Mac.

LOT 1 – 1 INFOGERANCE PARTIELLE

En lien, avec le salarié, ressource en interne, l'offre devra prévoir :

BORNES WIFI

Remplacement des 8 bornes WIFI et du contrôleur WIFI.

GESTION DU PARC INFORMATIQUE, DE LA MESSAGERIE ET DU RESEAU

Le prestataire doit s'engager sur :

- L'administration et les mises à jour du serveur actuel, du NAS et des sauvegardes.
- La migration du serveur physique actuel vers le serveur physique futur.
- La vérification des sauvegardes et la restauration des données.
- Le plan de reprise d'activité.
- La gestion de la stratégie de sécurité en concertation avec le salarié référent.
- La vérification des licences et des droits.
- La coordination avec les éditeurs de logiciels lors de la mise à jour des produits ou la migration.
- La coordination avec les intervenants assurant la maintenance du matériel sous garantie.
- L'installation et le paramétrage des messageries.
- Le maintien en condition opérationnelle du parc informatique.
- Le paramétrage de tous les objets systèmes nécessaire à l'installation d'un nouvel utilisateur ou d'un nouvel équipement.
- La résolution des problèmes concernant les accès internet et son Back Up.
- La mise à disposition d'un rapport mensuel sur les interventions effectuées et sur l'état des équipements.
- La gestion de la virtualisation du serveur.
- L'identification des prises réseaux dans les baies.

ASSISTANCE AUX UTILISATEURS, APRES INTERVENTION DU REFERENT

- Jours ouvrés de la fédération : lundi au vendredi de 8 h à 19 h.
- Installation et configuration des postes informatiques en cas de changement du matériel.
- Installation et paramétrage des outils de sécurisation.
- Réception de l'ensemble des demandes du support client, les qualifier et les traiter jusqu'à clôture de l'incident.
- Déceler les risques d'incident en amont et valider le bon fonctionnement du matériel informatique tout au long de l'année.
- Maintenance corrective si nécessaire.
- Réalisation d'un reporting mensuel sur les différentes interventions : tickets ouverts, fermés, type d'intervention, temps de réalisation, attaques éventuelles, mises à jour réalisées ou à réaliser.

SAUVEGARDES ET LEUR VERIFICATION

- Mise à disposition d'une réplique inaltérable pour sauvegarder toutes les données du serveur et du NAS.
- Vérification des sauvegardes et restauration des données.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Ce plan devra garantir la restauration des systèmes et données en cas d'incident majeur. Il devra, par ailleurs, définir les objectifs de reprise (RTO/RPO), les procédures techniques, les moyens nécessaires ainsi que les modalités de test périodique permettant de vérifier son efficacité.

AIDES PONCTUELLES

Le prestataire doit s'engager à accompagner le salarié référent et à apporter son expertise dans l'étude de la faisabilité et l'élaboration de nouveaux projets en lien avec les activités de la FSCF évoluant vers de nouvelles technologies.

CONSEILS

Le prestataire doit s'engager à apporter son conseil et son expertise :

- Sur l'évolution et les méthodes à mettre en place pour optimiser le système y compris réseau/serveur.
- En matière d'internet et d'extension réseau en relation avec les fournisseurs d'accès.
- Pour l'amélioration en matériels et logiciels qui pourraient s'avérer nécessaires.

SECURITE DES DONNEES :

Le prestataire doit tenir à jour un registre complet de l'infrastructure ainsi que de tous les comptes et mot de passe associé. Ces éléments doivent être sécurisés dans un coffre numérique et ne pourront être communiqué qu'au salarié référent si nécessaire.

Le prestataire devra assurer une sauvegarde régulière et avant toute intervention susceptible d'affecter le serveur et les équipements sensibles (sauvegardes, switch, contrôleur, wifi et firewall).

Il devra par ailleurs réaliser 2 fois par an des tests de restauration afin de vérifier la fiabilité et l'intégrité des sauvegardes effectuées.

Il devra, enfin, être en mesure de détecter toute attaque ou tentative d'intrusion visant les équipements de la fédération et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour en assurer la sécurité.

Le prestataire interviendra en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD. Il devra garantir la confidentialité, la sécurité et la traçabilité des données traitées pour le compte de la FSCF, conformément à la réglementation en vigueur. Il s'engage à notifier sans délai au salarié référent toute violation de ces données.

Le prestataire doit fournir un Plan d'Assurance Sécurité décrivant l'ensemble des dispositions spécifiques qu'il s'engage à mettre en œuvre pour garantir le respect des exigences de la fédération en matière de sécurité.

GESTION DU CONTRAT

Chaque intervention du prestataire sur site ou à distance devra faire l'objet d'un numéro d'incident transmis par mail au salarié référent après toute intervention. Ce ticket ne pourra être clôturé qu'après validation du salarié référent.

Tous les registres, journaux, rapports, inventaires et documentations techniques établis dans le cadre du contrat d'infogérance sont et demeurent la propriété exclusive de la FSCF.

Le prestataire agit en qualité de mandataire technique et s'engage à tenir à jour les registres et documentations relatifs aux systèmes gérés (inventaires, configurations, sauvegardes, incidents, interventions...) et assurer leur mise à disposition permanente sous une forme exploitable à la FSCF.

Le prestataire s'engage, par ailleurs, à remettre l'ensemble de ces éléments à la FSCF à la fin du contrat sans frais supplémentaires et dans un délai raisonnable. Aucune information, donnée ou documentation produite dans le cadre de ce contrat ne pourra être conservée ou exploitée par le prestataire après la fin du contrat sauf accord écrit de la FSCF.

LOT 1 – 2 INFOGERANCE TOTALE

Le prestataire se voit confier la gestion complète du système d'information incluant la maintenance, la gestion du réseau, le support technique, la sécurité des données ainsi que l'achat des ordinateurs pour les arrivants ou en remplacement de l'existant et la mise à jour des logiciels, la création des comptes utilisateurs.

VISITE SUR SITE

Le prestataire effectuera une visite préventive sur site une fois par trimestre afin de faire les vérifications du matériel informatique et répondre aux demandes qui pourraient être faites par les salariés. Il interviendra en lieu et place du salarié référent, intervenant de niveau 1.

CAHIER DES CHARGES LOT 2

Copieurs et solutions d'impressions

CONTEXTE ACTUEL

- Contrat actuel conclu depuis plus de 4 ans.
- 4 copieurs A4 C357i disposés dans les étages en libre-service et sans compteur individuel.
- ImagePress C170 installée dans le local de reprographie fermé à clé avec un code pour effectuer des tirages.

Les consommations en 2025 sont de :

CONSOMMATIONS (Relevés au 22/10/2025 soit 52 mois ou 17,3 trim)						
	N&B	Moyenne / Mois	Moyenne Trim	Couleur	Moyenne / mois	Moyenne / trim
2e étage	12 356	238	713	34 210	658	1 974
1er étage	56 599	1 088	3 265	26 656	513	1 538
RDC DTN	28 891	556	1 667	38 844	747	2 241
RDC Direction	158 957	3 057	9 171	72 215	1 389	4 166
REPRO	207 138	3 983	11 950	757 971	14 576	43 729
TOTAL	463 941	8 922	26 766	929 896	17 883	53 648

EXIGENCES TECHNIQUES ET QUALITE D'IMPRESSION

- Matériel proposé pour le 2^e étage (service communication) permettant l'impression sur du papier au grammage plus épais qu'actuellement avec possibilité d'imprimer sur du A3.
- Matériel proposé pour le 1^{er} étage (service activités) : Copieur de base.
- Matériel proposé au moins équivalent en qualité, rapidité d'impression et capacité à l'existant pour les 2 RDC.
- Pour l'ImagePress, matériel impérativement identique à l'actuel pour toutes les fonctionnalités.
 - o Serveur d'impression Fiery avec Impose/Compose.
 - o Cassette grande capacité.
 - o Impression recto verso, agrafage, pliage et brochure.
 - o Résolution d'impression minimale : 1200 x 1200 dpi.
 - o Volume d'impression conforme aux volumes actuels et adaptée aux gros tirages avec des papiers spécifiques (couché et/ou au fort grammage type 300 grs).

MAINTENANCE ET CONTINUITE DE SERVICE

- Réapprovisionnement automatique des consommables (toner, unités image, bac récupérateur de toner usagé).
- Mise à disposition d'un jeu d'avance des consommables (toner, bac récupérateur) pour tous les copieurs et pour l'ImagePress.
- Visites préventives régulières :
 - o Minimum 3 fois par an dont une en juin et une en octobre.
 - o Réglages de colorimétrie et vérifications mécaniques incluses.

- Délai d'intervention garanti : Moins de 5 heures les jours ouvrés en cas de panne.
- Prêt ou remplacement temporaire du matériel sous 24 h en cas d'immobilisation prolongée (> 48 h).

EXIGENCES ECONOMIQUES

- Tarifs préférentiels plus avantageux que les conditions actuelles.
- Prix à la copie bloqué pendant toute la durée du contrat ou hausse limitée et encadrée (indexation à préciser) et soumise à accord écrit préalable de la fédération.
- Le contrat devra impérativement prévoir que toute modification des prix négociés dans le cadre du présent appel d'offres privé devra être soumise au préalable à la signature d'un avenant par la FSCF.

ECORESPONSABILITE

- Système de recyclage intégré des consommables.
- Fourniture de bacs de collecte pour le recyclage sur site.
- Le matériel devra répondre à une norme environnementale.
- Transmission d'un bilan environnementale annuel (recyclage, CO2, consommation d'énergie).

CONNECTIVITE – SECURITE

- Copieurs connectés au réseau FSCF compatibles avec l'environnement Microsoft 365 et l'annuaire Active Directory.
- Gestion sécurisée des impressions : effacement automatique des données stockées sur le disque dur du copieur.
- Solution évolutive compatible avec une éventuelle future GED.
- Possibilité de gestion centralisée du parc (supervision, suivi des consommations, alertes techniques).
- Possibilité, pour ceux qui le souhaite, d'authentification par badge ou mot de passe.

Le prestataire doit s'engager à :

- Installer et configurer le matériel.
- Former les utilisateurs sur site.
- Transférer les compétences auprès du salarié, référent au siège national.
- Effectuer des reporting trimestriel des volumes, coûts et interventions.
- Effectuer la maintenance logicielle et matérielle.

CAHIER DES CHARGES LOT 3

Téléphonie fixe

CONTEXTE ACTUEL

- Contrat conclu depuis plus de 9 ans.
- Propriétaire de 40 postes fixes Avaya (2 avec ajout de clavier pour le standard).
- 40 lignes avec abonnement appels illimités fixes et mobiles.
- 40 softphones.
- IPBX Avaya en solution hébergée chez le prestataire.
- 1 lien FTTH dédié à la voix.
- 62 SDA.
- 10 communications simultanées.
- 1 SVI (Serveur Vocal Interactif).
- Backup 4g.

Le prestataire doit offrir une infrastructure moderne, souple et sécurisée, garantissant la continuité de service, la mobilité des utilisateurs et l'intégration à l'environnement informatique existant.

La solution devra comprendre 40 postes téléphoniques PoE, avec réutilisation des terminaux Avaya 9608G dans la mesure du possible. A défaut, les 40 nouveaux postes doivent être compatibles SIP standard, auto-provisionnables via l'IPBX sans configuration manuelle complexe.

Elle devra permettre l'utilisation dématérialisée de la téléphonie, notamment :

- Client Softphones Windows, MacOS, Android et IOS inclus nativement dans la solution sans surcoût de la licence.
- Application mobile (iOS / Android) permettant d'émettre et recevoir des appels professionnels sans divulguer le numéro mobile personnel avec appels VoIP, présence, chat interne, transfert, files d'attente et visioconférence intégrée

INFRASTRUCTURE

- Hébergement possible sur site (IPBX) ou dans le cloud (solution hébergée).
- Outil de présence et communication unifiée :
 - Visualisation des statuts (« en ligne », « en communication », « disponible »).
 - Annuaire interne synchronisé.

INTEGRATION AU SI

- Couplage avec l'Active Directory de la FSCF.
- Intégration Microsoft 365 / Outlook : mise à jour automatique du statut selon la disponibilité (réunion, absence, etc.).
- Possibilité de basculer automatiquement sur messagerie ou sur un autre poste selon le statut sans module additionnel payant.

- L'IPBX doit permettre une installation on-premise, cloud public, cloud privé ou hébergée chez le prestataire avec possibilité de basculer d'un mode à l'autre sans réinstallation complète.

CONNECTIVITE ET CONTINUE DE SERVICE

- Lien principal : fibre FTTH.
- Failover automatique sur le lien FTTH existant de la FSCF (et inversement).
- Lien de secours 4G pour assurer la continuité de service en cas d'incident réseau.
- Pour des raisons techniques, le Backup 4G doit pouvoir être déporté, la salle serveur étant en zone blanche et le lien 4G devra être soit sur le réseau Orange soit sur le réseau Bouygues Télécom.

NUMEROTATION ET ABONNEMENTS

- 62 SDA.
- 40 abonnements voix illimités (fixes et mobiles).
- Lignes temporaires activables à la demande.
- 10 communications simultanées, incluant le flux d'appels du SVI.

SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Intégration possible avec Microsoft Teams ou autre outil de collaboration.
- Fonction click-to-call depuis Outlook ou navigateur.
- Renvoi automatique vers messagerie vocale avec notification par mail (et pièce jointe audio).
- Double appel possible.
- Message d'attente lorsque la personne est déjà en ligne (sur la 1^{ère} ligne).
- Accès distant sécurisé (VPN, connexion chiffrée).

SERVEUR VOCAL INTERACTIF (SVI)

- SVI avec un call flow minimum de 4 appels simultanés.
- SVI devant permettre la création de menus (5 choix par exemple) via une interface graphique simple, drag & drop sans compétence technique avancée.
- Statistiques disponibles en temps réels avec temps d'attente, durée moyenne, taux d'abandon et rapports exportables automatiquement.

ENGAGEMENT DE SERVICE

- Délai maximal d'intervention en cas de panne : 4 h.
- Taux de disponibilité garanti (>99,5 %).
- Modalités de support (jours/heures ouvrables, astreinte, portail de ticketing).

ADMINISTRATION – MAINTENANCE - SECURITE

- Interface d'administration en français ou gestion possible par le prestataire.
- Interface d'administration web unifiée pour la gestion des utilisateurs, files d'attente, règles d'appel, SVIO.
- Frais de maintenance inclus, comprenant les mises à jour mineures et majeures de la solution.
- Les mises à jour majeures doivent être automatisées ou pilotables via GUI.
- Le prestataire doit pouvoir gérer les sauvegardes automatiques, la supervision et les mises à jour via une console centralisée.
- Journalisation des appels (logs) avec conservation conforme au RGPD.
- Authentification par l'Active Directory pour l'accès à l'interface d'administration.

- Authentification possible via SSO Microsoft 365 / Azure AD.
- Sécurisation du trafic voix (chiffrement SRTP / TLS)
- Tableau de bord en temps réel des appels (entrants / sortants / en attente).
- Rapports statistiques automatisés exportables (CSV, PDF, etc.) des appels entrants, sortants, échoués par poste.
- Alertes en cas de coupure ou de dépassement de seuil (appels perdus, saturation).

CAHIER DES CHARGES LOT 4

Téléphonie mobile

CONTEXTE ACTUEL

- Contrat Orange Pro couvrant 8 lignes mobiles.
- 3 lignes supplémentaires souscrites auprès de Sosh (filiale Orange Pro).

Attention : au siège de la FSCF, seuls les réseaux Orange et Bouygues Télécom offrent une couverture suffisante et stable. Les offres reposant sur d'autres opérateurs seront écartées d'office.

- Flotte mobile composée de 14 lignes.
- 13 forfaits 5G avec 50 Go minimum de data par mois.
- 1 forfait 5G avec 100 Go minimum de data par mois.
- Engagement : 24 mois maximum
- Fourniture des meilleurs modèles disponibles à 1 € par ligne dans la limite des offres commerciales possibles.

DATES CLES

Ouverture appel d'offres privé	20 novembre 2025
Date butoir demande de renseignements complémentaires	30 novembre 2025
Date butoir compléments et/ou modifications appel d'offres	3 décembre 2025
Date limite de dépôts des offres	5 décembre 2025 à 16 h
Date validation prestataire(s) par le Comité Directeur	17 janvier 2026
Echéance contrats	30 juin 2026
Prise d'effet des contrats	1 ^{er} juillet 2026
Echéance de fin des contrats	31 août 2030